



CHARTRE PARENT

1- Horaire et arrêts

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires, des trajets et des arrêts fixes à respecter.
Le groupe n'attend pas les retardataires.

2- Absence des enfants

Les parents sont tenus d'informer les parents accompagnateurs en cas d'absence de leur(s) enfant(s).

2- Absence de l'accompagnant

Basé sur une démarche solidaire et bénévole, les parents, à tour de rôle, assurent le rôle d'accompagnateur. En cas d'empêchement, le parent accompagnateur s'engage à contacter son remplaçant.

3- Responsabilité

Les parents, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Les parents s'engagent à respecter et à faire respecter par les enfants le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

4- Assurances et garanties

Sur le plan des assurances, il appartient aux parents de détenir les assurances nécessaires pour garantir les dommages que leur enfant pourrait causer à un tiers (garantie responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident).

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :



CHARTRE PARENT

1- Horaire et arrêts

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires, des trajets et des arrêts fixes à respecter.
Le groupe n'attend pas les retardataires.

2- Absence des enfants

Les parents sont tenus d'informer les parents accompagnateurs en cas d'absence de leur(s) enfant(s).

2- Absence de l'accompagnant

Basé sur une démarche solidaire et bénévole, les parents, à tour de rôle, assurent le rôle d'accompagnateur. En cas d'empêchement, le parent accompagnateur s'engage à contacter son remplaçant.

3- Responsabilité

Les parents, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Les parents s'engagent à respecter et à faire respecter par les enfants le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

4- Assurances et garanties

Sur le plan des assurances, il appartient aux parents de détenir les assurances nécessaires pour garantir les dommages que leur enfant pourrait causer à un tiers (garantie responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident).

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :